

# Formation courte Aménagement



## Titre de l'action : Taille des arbres fruitiers à pépins (pommiers, poiriers)

## Objectifs visés:

- Connaître les principaux organes de l'arbre fruitier
- Reconnaître les organes végétatifs
- Connaître les principales techniques de taille des arbres fruitiers à pépin
- Mettre en œuvre un chantier de taille en sécurité

### Modes de validation (diplômant, certifiant, non certifiant):

- Autoévaluation des acquis en début. Autoévaluation et feedback en cours et fin de formation
- Attestation de formation

#### Durée de l'action exprimée a minima en heures :

Une session de 2 jours (14 h) les 30 et 31 janvier 2024

Voie et niveau de formation : formation continue sans niveau spécifique

Modalités d'alternance, le cas échéant : sans objet

#### Modalités pédagogiques :

- Formation en présentiel
- Visualisation des principales espèces et types de tailles (diaporama)
- Réalisations pratiques sur le site : taille d'arbres fruitiers

## Contenus principaux de la formation:

- Connaissances générales des arbres fruitiers à pépins
  - Les principaux organes de l'arbre (racines, tronc/branches, feuilles, fleurs, bourgeons)
  - Reconnaissance des organes végétatifs, physiologie de l'arbre (nutrition, croissance)
- Principes généraux de taille des végétaux
  - Les principales formes (palmette, ½ tige, plein vent)
  - Objectifs de la taille (fructification, rajeunissement, ...)

- Outillage et mise en place d'un chantier
  - Matériel de taille
  - Mise en œuvre d'un chantier de taille en sécurité
- Principaux types de tailles
  - Taille à la plantation
  - Taille de formation
  - Taille de fructification

## Dispositif d'évaluation de l'action :

• Enquête de satisfaction

• Tour de table en fin de formation

Frais pédagogiques éventuels : 260 € TTC

Public ciblé : Salariés d'entreprises, agents de collectivités Prérequis : Aucun

Conditions d'inscription : être majeur

Information sur la rémunération et les financements :

- La rémunération reste à la charge de l'employeur
- Le coût de la formation peut être pris en charge par l'employeur et/ou par un Opérateur de Compétences. Cette formation n'est pas éligible au CPF (Compte Personnel de Formation)

Modalités de sélection des demandeurs le cas échéant : sans objet

## Délais d'accès à l'action :

• Cette formation ouvrira à partir de 6 inscrits confirmés 15 jours avant le premier jour de la session

## Accueil et accès des personnes en situation de handicap :

- Un référent handicap Linda CUYPERS (03 25 41 64 00 ; cfa.aube@educagri.fr)
- Accessibilité de nos 3 sites aux personnes à mobilité réduite (plan sur https://www.epldelaube.fr)

#### Personne ou fonction à contacter :

 Philippe FLINOIS tel 03 25 41 64 00 cfppa.st-pouange@educagri.fr